

COMMUNE DE

B E X



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2020/12

**Prolongation de la route industrielle de Montevaux sur la
parcelle n° 6506 de Borter Transport SA**

Table des matières

1. Objet du préavis	- 3 -
2. Descriptif du projet	- 3 -
3. Procédure.....	- 4 -
4. Exécution des travaux.....	- 4 -
5. Plan financier	- 4 -
6. Conclusions.....	- 5 -

Bex, le 11 novembre 2020

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En 2013-2014, le 1^{er} tronçon de la route de Montevaux a été exécuté sur la parcelle n° 5414 de VLC IMMO SA (Vidaloca). Actuellement, les travaux de construction de 2 halles sur la parcelle voisine sont en cours et un mandat a été donné à l'entreprise adjudicatrice pour la réalisation de la 2^{ème} étape de la route de Montevaux. L'objet du présent préavis concerne le dernier tronçon situé sur la parcelle n° 6506 de Borter Transport SA.

2. Descriptif du projet

Les travaux prévus comprennent la création d'une route de 5.50 m de largeur, avec une banquette herbeuse de 50 cm côté champ, ce qui correspond aux 6 m de servitude déjà inscrite au registre foncier. Le dévers de la route sera de 2% côté champ afin d'y évacuer les eaux de surface. Cette variante permet aussi de rehausser côté halle et d'éviter la construction d'un mur au droit des quais de chargement situés à l'ouest, la future route étant plus basse que le terrain naturel actuel. Ceci implique de devoir refaire également la surface entre les quais et la nouvelle route (encaissement et revêtement).

A certains endroits, le niveau fini de la route sera légèrement plus haut que le terrain naturel. Il sera donc nécessaire de faire une transition, soit en revêtement bitumineux, soit en gravier, sur une largeur de 2-3 m environ.

Enfin, dans la continuité des deux premières étapes, un éclairage public est prévu avec la pose de candélabres TECEO LED dont la luminosité s'abaissera à 30% entre 23h00 et 05h00.

3. Procédure

Cette route figurant sur les plans d'enquête de l'époque (halle et parking), il n'est donc pas nécessaire de remettre à l'enquête. Malgré un accord oral de la société Borter Transport SA, un exemplaire du plan lui a été envoyé le 2 novembre 2020 pour avoir un accord écrit de sa part.

4. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra en premier lieu de la décision du Conseil communal le 9 décembre 2020. En cas d'acceptation, une demande d'appel d'offre sur invitation sera faite afin de pouvoir exécuter ces travaux au printemps prochain.

5. Plan financier

Sur la base d'un devis pour l'éclairage public et d'une estimation pour les autres postes, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	145'000.--
Eclairage public (sans le génie civil)	fr.	13'500.--
Géomètre	fr.	2'500.--
Marque et signalisation	fr.	2'500.--
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>15'000.--</u>
Total HT	fr.	178'500.--
TVA 7,7%	fr.	<u>13'744.50</u>
Total TTC	fr.	<u>192'244.50</u>
Total TTC arrondi	fr.	<u>192'000.--</u>

La réserve alimentée par la charge foncière des parcelles desservies par cette nouvelle route se monte à fr. 139'000.--.

Ce montant viendra en déduction de cet investissement.

6. Conclusions

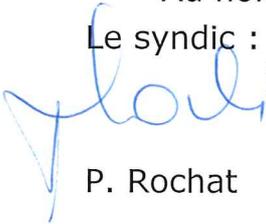
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2020/12 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de prolongation de la route industrielle de Montevaux sur la parcelle n° 6506 de Borter Transport SA ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 192'000.-- ;
- c) d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de fr. 139'000.-- par le débit du compte 9282.034 « Route industrielle de Montevaux » ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 53'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 2'650.-- par an ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

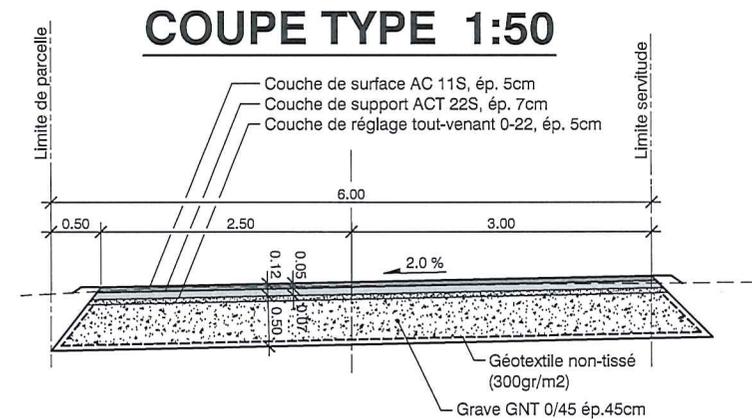
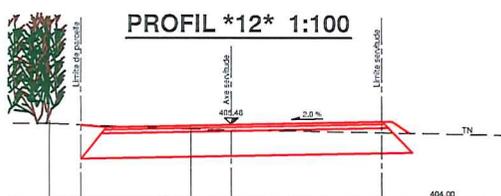
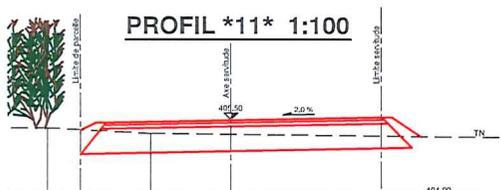
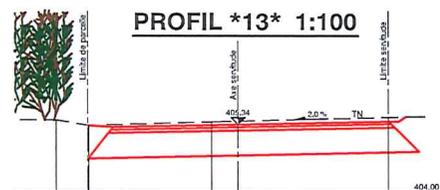
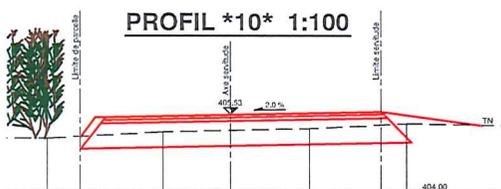
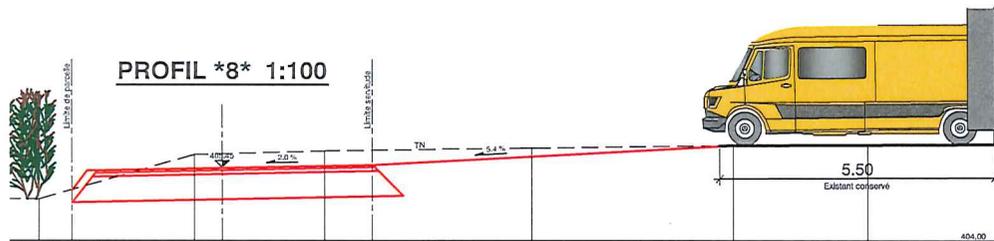
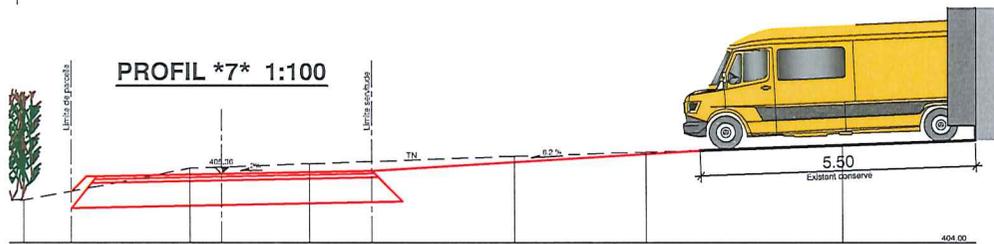
Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
La secrétaire adj. :  F. Roessli



Annexes : plan de situation et profils types

Municipal responsable : M. Pierre-Yves Rapaz



COMMUNE DE BEX - Service technique

Rue Centrale 1
1880 Bex

tél. : 024 463 02 70
fax : 024 463 02 72

e-mail : technique@bex.ch

43.20.13-001
Route de Montevaux (zone industrielle)

PLAN D'ENSEMBLE

Avant-projet

S:\ZZZ Dossiers du service technique\43.20.13_Routes Industrielles et Sous-Gare\Route de Montevaux

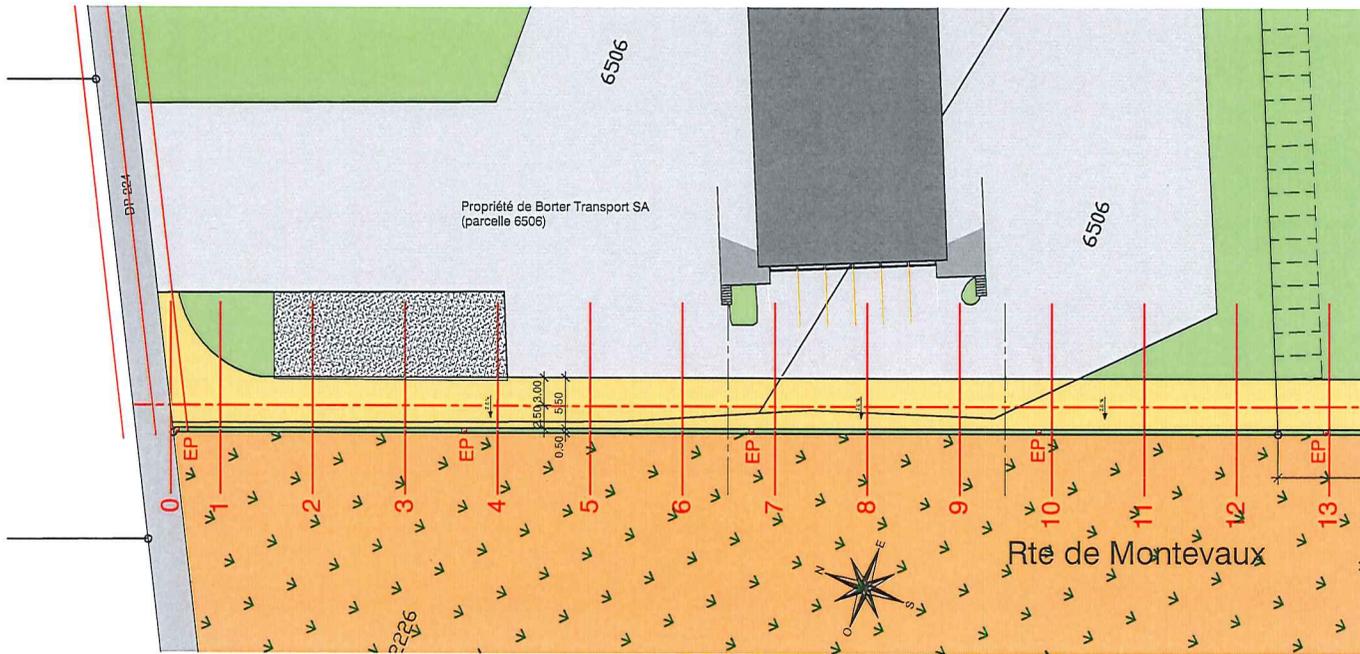
Date : 26.03.2014

Dess : RM

Indice	Date	Dess.	Remarques
A	29.10.2020	RM	Suite séance avec M. Desplan
B			
C			

Format : 90x30

Echelle : 1:100
1:500



PROFIL EN LONG 1:500



Altitude 400.00														
N° des profils	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Kilométrage	0					45.34				95.34				
Distances cumulées	0.00	5.34	16.31	26.31	35.31	45.31	55.31	65.31	75.31	85.31	95.31	116.31	126.31	135.31
Distances intermédiaires		5.34	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	11
Altitudes du terrain	405.62	405.60	405.33	405.07	405.18	404.96	405.22	405.07	405.45	405.72	405.55	405.50	405.48	405.39
Altitudes du projet	405.62	405.39	405.33	405.07	405.18	404.96	405.22	405.07	405.45	405.72	405.55	405.50	405.48	405.39
Dévers														
Bord droit														
Axe route														
Bord gauche														

